

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
751

REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° : .0.4 /2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20230206-DE_2023_04-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2023

Liberté - Egalité -
Fraternité

DECISION

**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 :
Aménagement de l'espace baignade du lac de Chalette-sur-Loing**

Le Maire de la Ville de Chalette-sur-Loing

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du 13 juin 2020, modifiée par délibération du 22 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué à son maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, notamment le point n°26 relatif aux demandes d'attribution de subventions ;

VU l'arrêté n°155/2020 en date du 17 août 2020 portant subdélégation de signature à Mme Marie-Madeleine HEUGUES, PREMIERE ADJOINTE

CONSIDERANT la nécessité de programmer des travaux pour l'aménagement de l'espace baignade du lac de Chalette-sur-Loing,

CONSIDÉRANT les coûts induits et l'intérêt de solliciter l'ensemble des financeurs susceptibles de soutenir les travaux susvisés,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires cités ci-dessous afin d'obtenir les subventions afférentes pour l'exécution des travaux cités ci-dessus, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement détaillé :

DEPENSES :		
Travaux	199 235, 44 euros H.T	
	Total : 199 235,44 euros H.T	
RECETTES :		
DETR/DSIL 2023	69 732,404 euros H.T	35%
Autofinancement	129 503, 036 euros H.T	65%
	Total : 199 235,44 euros H.T	Total : 100 %

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision sera adressée à :

- L'ensemble des financeurs sollicités,
- M. Baray, Conseiller Municipal délégué aux Travaux,
- M. Charrier, Directeur des Services Techniques,
- La Direction générale des Services,

Fait à CHALETTE-SUR-LOING, le 06 février 2023

POUR LE MAIRE EMPECHE, PAR SUPPLEANCE
LA 1^{ère} ADJOINTE

Le Maire,

M. Franck DEMAUMONT

Mme Marie-Madeleine HEUGUES

